



## Absence de délibération du jury et ajournement

Par **Yas1991zzz**, le **03/07/2019** à **17:44**

[quote]

Bonjour,

Je suis étudiant en Master 2, je voudrais savoir si je pouvais contester la décision selon laquelle j'ai été ajourné, en invoquant un vice affectant la composition du jury. En effet, au cours du master depuis son début, et jusqu'à sa fin en ce jours, nous n'avons jamais reçu de notes, pas même celles du premier semestre, étant supposées déterminantes. Étant donné que les notes du premier semestre n'ont pas été données, aucun jury ne s'est réuni pour délibérer

Par ailleurs, dans le cadre du master 2 nous avons à rédiger un mémoire. Seulement 2 enseignants étaient chargés de nous encadrer et les règles n'étaient pas les mêmes entre l'enseignant référant que j'ai eu et l'autre enseignant référant . Mon enseignant référant nous avait obligé à rendre nos mémoires 3 jours avant l'autre groupe. Je ne trouve pas normale que pour une même classe, les règles ne soient pas les mêmes en fonction de l'enseignant.

Merci de vos réponses

[/quote]